

Promotion «Nouveaux fonds» – Conditions

Le 9 janvier 2012

Les présentes conditions régissent la promotion «*Nouveaux fonds*» de la Banque HSBC Canada qui aura lieu du 9 janvier au 30 avril 2012. Veuillez les lire attentivement, car elles expliquent comment le taux d'intérêt bonifié sera appliqué sur les soldes de vos comptes d'épargne libre d'impôt HSBC Advance ou comptes d'épargne à intérêt élevé CELI.

DÉFINITIONS

1. Dans les présentes conditions, l'expression :
 - a) «**CELI**» désigne un compte d'épargne libre d'impôt, ce qui comprend les comptes promotionnels;
 - b) «**compte de dépôt**» désigne tous les comptes d'épargne, les CELI, les comptes d'épargne en devises étrangères, les certificats de placement garanti (CPG) et les dépôts à terme détenus par un client auprès de la HSBC, mais ne comprend pas les comptes-chèques, ni les comptes REER ou FERR;
 - c) «**compte d'épargne à intérêt élevé CELI**» désigne le compte d'épargne à intérêt élevé admissible à un CELI de la HSBC;
 - d) «**compte d'épargne libre d'impôt HSBC Advance**» désigne le compte d'épargne HSBC Advance admissible à un CELI de la HSBC;
 - e) «**compte promotionnel**» désigne le compte d'épargne libre d'impôt HSBC Advance ou le compte d'épargne à intérêt élevé CELI ouvert en premier ou, si le client détient ces deux types de comptes, il peut en désigner un; le compte promotionnel désignera alors le compte de ce type ouvert en premier;
 - f) «**durée de la promotion**» désigne la période du 9 janvier au 30 avril 2012, inclusivement;
 - g) «**HSBC**» désigne la Banque HSBC Canada;
 - h) «**intérêts bonifiés**» désigne les intérêts calculés au taux bonifié;
 - i) «**jour de la promotion**» désigne toute journée au cours de la durée de la promotion;
 - j) «**nouveaux fonds**» désigne tous les nouveaux fonds déposés dans un compte promotionnel pendant la durée de la promotion qui n'étaient pas déjà en dépôt dans tout autre compte de dépôt en date du 6 janvier 2012;
 - k) «**particulier admissible**» désigne un particulier résident du Canada, âgé d'au moins 18 ans et ayant un numéro d'assurance sociale valide;
 - l) «**solde net combiné**» désigne le total des soldes de clôture de tous les comptes de dépôt;
 - m) «**taux affiché**» désigne le taux d'intérêt annuel régulier en vigueur applicable à un compte de temps à autre;
 - n) «**taux bonifié**» désigne un taux de 0,5 % par année.

Promotion «Nouveaux fonds» – Conditions

Le 9 janvier 2012

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

2. Cette promotion s'adresse aux particuliers admissibles titulaires d'un CELI ou qui ouvrent un CELI auprès de la HSBC pendant la durée de la promotion.
3. Le plafond de cotisation au CELI en 2012 pour les particuliers admissibles correspond, en règle générale, au total des montants suivants¹ :
 - a) droits de cotisation inutilisés de 2011;
 - b) retraits effectués du CELI en 2011;
 - c) plafond de cotisation au CELI prévu pour 2012 (5 000 \$, mais ce montant peut être indexé en fonction de l'inflation).

Ce plafond s'applique au montant total des cotisations du particulier admissible à tous ses CELI, dans tous les établissements financiers.

4. Il ne peut y avoir qu'un seul CELI comme compte promotionnel.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INTÉRÊTS

5. Si le client dépose des nouveaux fonds dans un compte promotionnel, les intérêts bonifiés seront calculés de la façon suivante :
 - a) Si, un jour donné de la promotion, le solde net combiné est supérieur ou égal au solde net combiné en date du 6 janvier 2012 majoré du montant des nouveaux fonds, les intérêts bonifiés seront appliqués ce jour-là au montant des nouveaux fonds.
 - b) Sous réserve du paragraphe c), si le solde net combiné, un jour donné de la promotion, est inférieur au solde net combiné en date du 6 janvier 2012 majoré du montant des nouveaux fonds, les intérêts bonifiés seront appliqués ce jour-là à la différence entre le solde net combiné du jour de la promotion et le solde net combiné du 6 janvier 2012.
 - c) Si, un jour donné de la promotion, le solde net combiné est inférieur ou égal au solde net combiné en date du 6 janvier 2012, aucun intérêt bonifié ne sera appliqué ce jour-là.

L'intérêt bonifié s'accumulera et sera versé mensuellement dans le compte promotionnel.

6. À des fins d'établissement du solde net combiné pour un jour donné de la promotion, les fonds en devises étrangères seront convertis en dollars canadiens, au taux de change courant standard de la HSBC en vigueur ce jour-là pour cette devise. Les taux ainsi établies seront aussi utilisés chaque jour de la promotion pour établir le solde net combiné au 6 janvier 2012 auquel le solde net combiné du jour de la promotion sera comparé.

7. Les soldes de tous les CELI, y compris le compte promotionnel, porteront intérêt au taux affiché en plus des intérêts bonifiés, le cas échéant.

8. Si un compte promotionnel est fermé au cours de la durée de la promotion, tous les intérêts bonifiés calculés mais non versés seront annulés, recalculés au taux affiché en vigueur pour ce compte et appliqués à partir de la date du dernier versement d'intérêts sur le compte promotionnel jusqu'à la date de fermeture du compte.

9. Le premier dépôt effectué dans un nouveau compte promotionnel ouvert au cours de la durée de la promotion commencera à porter intérêt au plus tard 5 jours ouvrables après réception par la HSBC du chèque de dépôt initial, pourvu que toutes les autres exigences applicables à l'ouverture de ce compte promotionnel (y compris la compensation du chèque de dépôt initial) aient été satisfaites.

¹ Pour en savoir plus sur le compte d'épargne libre d'impôt et sur la façon dont il s'inscrit dans votre situation financière, communiquez avec votre conseiller fiscal personnel.

Promotion «Nouveaux fonds» – Conditions

Le 9 janvier 2012

AUTRES CONDITIONS

10. À l'exception des conditions établies aux présentes, toutes les conditions habituelles relatives à un compte promotionnel demeurent en vigueur au cours de la durée de la promotion et après.

11. Cette promotion ne peut être combinée à aucune autre promotion ou offre et peut être modifiée, prolongée ou annulée, au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.

12. La HSBC se réserve le droit de refuser ou d'annuler la participation de toute personne à la promotion si elle soupçonne ou découvre que ladite personne tire profit de façon abusive de la nature même de la promotion ou participe à un stratagème d'évitement fiscal.

* Consultez le site hsbc.ca et cliquez sur «Consulter les taux du jour» pour obtenir les taux affichés en vigueur pour tous les comptes d'épargne de la Banque HSBC Canada, y compris le compte d'épargne à intérêt élevé CELI de la HSBC et le compte d'épargne libre d'impôt HSBC Advance.